L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 DECEMBRE 1886. 60me Année

Dufour & Dossat.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI 30 DECEMBRE 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Achetez vos bonbons et fruits glacés, cristallisés, chez Adolphe Lemane, à la Royale Confiserie. (Voyez l'annonce.

Les Sociétés ouvrières, les Trades-Unions et les grèves, aux Etats-Unis.

Un des hommes les plus remarquables de notre époque, le plus grand, le plus vrai, peut-être le seul sensé de tous les réformateurs de nos jours—et c'est probablement pour cela qu'il vient d'être ignominieusement vaincu — M. Gladstone, a déclaré que le dix-neuvième siècle est le siècle des ouvriers. Il aurait été plus dans la vérité en disant que c'est le siècle des organisations ouvrières. Le fait est que c'est depuis cinquante ans, principalement, que se sont développées les Sociétés de travailleurs. Nées en Angleterre, où elles ont fait énormément de bien aux employés des mines, des usines de fer et autres, elles ont pris bientôt leur essor aux Etats-Unis. Leurs plus grands progrès datent de 1879 et 1880, où elles ont atteint un nombre prodigieux. Il y avait, à l'époque dont nous parlons, dans l'Union Américaine, 2,400 Sociétés de travailleurs. C'est la Pennsylvanie qui en a davantage : elle en compte 620. Viennent après l'Ohio, avec 252 ; l'Illinois, avec 226 ; New-York, avec 218 ; le Missouri, 149 ; le New Jersey, 122 ; le Massachusetts, 117 ; la Virginie, 83 ; l'Indiana, 77 ; le Kentucky, 59 ; le Michigan, 53 ; l'Iowa, 40 ; le Connecticut, 45 ; le Maryland, 45 ; le Kansas, 29 ; la Californie, 28 ; le Colorado, 27 ; l'Alabama, 23 ; le Wisconsin, 22 ; la Louisiane, 22.

On voit que la Pennsylvanie tient la tête, avec 25 pour cent du total, et cela non seulement dans ce que l'on appelle proprement les "Trades Unions," mais aussi dans les organisations de bienfaisance. La plupart ont un caractère plutôt fraternel et conservateur qu'agressif et révolutionnaire; elles servent, généralement, de caisses d'épargnés à leurs membres; elles les assurent contre les accidentes outre la maladie et sur la vie. Dans beaucoup de cas, les quotités hebdomadaires ou mensuelles n'ont d'autre but que de précautionner les sociétaires et leurs familles contre l'avenir. C'est, surtout, dans les industries manufacturières et mécaniques qu'elles sont les plus nombreuses ; elles y atteignent le chiffre de 2014, c'est-à-dire la presque totalité. Viennent ensuite le commerce et les transports, avec 279 ; les mines, avec 131 ; enfin, les services professionnels et personnels, avec 16. Les auteurs du rapport des statistiques — rapport que nous a très obligeamment adressé le Département de l'Intérieur à Washington—n'en accusent aucune dans l'agriculture, par la raison que, là, les ouvriers ne sont pas agglomérés dans les ateliers, mais disséminés sur de vastes espaces.

Beaucoup d'entr'elles ont une existence éphémère ; elles sont enfantées par la nécessité et disparaissent quand la nécessité disparaît. Mais d'autres datent de très longtemps, les organisations nationales—spécialement. Ainsi, l'Union typographique internationale date de 1850 ; celle des chapeliers (huisseurs), de 1854 ; la Fraternité des ingénieurs de locomotives, de 1863 ; l'Union internationale des cigariers, de 1864 ; celle des maçons (briquetiers), de 1865. C'est, surtout, dans les métiers, sujets à des interruptions de travail, qu'elles sont les plus nombreuses. Quelquefois, on les voit se réunir en congrès et former de formidables organisations, comme celle des Chevaliers du Travail, qui peuvent exercer une pression bonne ou mauvaise, mais puissante, sur les conditions économiques, non seulement d'un pays, mais encore du monde civilisé.

Ce n'a été que peu à peu que les Sociétés ou agglomérations de Sociétés ont servi de point d'appui aux ouvriers pour imposer, légitimement ou non, leurs conditions à ceux qui les emploient, ou pour résister aux conditions que ces derniers voulaient leur imposer—d'où sont venues les interruptions de travail ou les fermetures d'ateliers, connues sous le nom générique de *grèves*. Ici, il faut s'entendre.

Il y a celles qui proviennent directement des ouvriers; elles ont lieu, généralement, quand, l'industrie ou le commerce reprenant de l'activité, les ouvriers profitent de cette reprise et demandent une augmentation de salaires. C'est là ce qui constitue la grève proprement dite—*Strikes*. Il y a celles qui sont l'œuvre directe des chefs d'établissement, lesquels, par un motif valable ou non, ferment leurs ateliers durant un certain temps. Cette interruption du travail porte le nom de *Lockout*.

Il arrive souvent au public, à la Presse, de faire retomber sur les ouvriers la responsabilité d'une crise, quand ils devraient la reporter sur les patrons. En voici un exemple : Les affaires marchant mal, les produits se plaçant difficilement et à prix très réduits, le patron est en se croit en droit d'imposer une réduction des salaires; les ouvriers s'assemblent; ils discutent la situation. Il leur semble, à tort ou à raison, qu'on veut abuser d'eux; ils refusent. Le patron insiste, alors ils se retirent. La grève a l'air de partir d'eux, tandis qu'elle a sa véritable origine dans les demandes du patron.

Il est souvent très difficile—dit M. Weeks, l'éminent statisticien, sous la direction de qui s'est fait le gigantesque travail que nous analysons—de savoir d'où sort l'initiative, parce que, d'une part, les Associations, tout en faisant montre de leur résistance, n'aiment pas beaucoup à rendre compte de leurs affaires intérieures, et que, d'autre part, les patrons cherchent, autant que possible, à cacher leurs dissentiments avec leurs employés. Le rapport cite des chefs d'établissement, qui, après une grève sérieuse et générale dans leurs ateliers, ne se gênaient pas pour la nier ouvertement. "Il y avait eu un malendu momentané entr'eux et quelque mauvaises têtes, mais la masse était restée fidèle à son poste."

La Grande Bretagne est la patrie des grèves. Dans l'espace de 10 ans—du 1er janvier 1870 au 1er décembre 1879 —on en compte 2352. Les Etats-Unis n'en ont que 762, dont 304 en Pennsylvanie, 104 à New York, 93 dans l'Ohio, 35 dans l'Illinois, 32 dans le New Jersey, [illegible] dans le Missouri, 25 dans le Massachusetts, 22 dans la Virginie Occidentale, 18 dans le Maryland, 15 dans l'Indiana, 14 dans l'Iowa, 11 dans le Kentucky. Nous nous arrêtons à la Louisiane, qui en a 8 à son actif.

Il y a une foule de raisons diverses qui occasionnent les grèves ou les fermetures d'ateliers : tantôt une augmentation ou une diminution des salaires, tantôt le retrait des Unions que les patrons veulent exiger des ouvriers tantôt l'opposition que ces derniers font à l'introduction de certaines machines, tantôt le renvoi de quelques chefs d'ateliers ou contre-maîtres auxquels tiennent leurs subordonnés, tantôt une nouvelle distribution du travail, tantôt l'inégalité de salaires dans la même classe d'employés faisant exactement le même ouvrage. Fréquemment, une grève, un *lockout*, sont provoqués par plusieurs raisons—de sorte qu'il y en a moins que de causes qui les ont engendrées—762 d'un côté ; 813 de l'autre.

Il n'est pas probable que le système des grèves dure longtemps. Il occasionne trop de perte de temps, trop de pertes d'argent, et la plupart d'entre elles n'aboutissent pas au résultat poursuivi. Après un déficit de millions de journées et de dollars, les ouvriers sont obligés, le plus souvent, ou de faire un compromis ou de céder.

Les grèves qui réussissent le mieux sont celles qui ont pour objet une augmentation de salaires. Le motif en est simple : c'est qu'alors les affaires vont bien, c'est que les patrons ont de grosses commandes à exécuter. Ils perdraient énormément à fermer, ils aiment mieux en passer par où veulent les ouvriers, ou essayer un compromis qui leur soit le moins désavantageux possible. Mais le Rapport remarque que, même quand ils remportent la victoire, ils cèdent, quand la paix est rétablie et accordent, spontanément, en tout ou en partie, l'augmentation, afin d'éviter le retour de la crise.

Les grèves les plus malheureuses sont celles qui ont pour cause une réduction de salaires; elles sont toujours amenées par une dépression commerciale ou industrielle. Le commerce allant mal, alors, et le patron se trouvant en perte, aux conditions où il produit, il aime mieux fermer que de maintenir le taux des salaires.

Nous regrettons de ne pouvoir pousser plus loin cette étude, déjà longue. Elle est bien intéressante. Il serait bon de déduire les conséquences possibles ou probables de la situation actuelle. Nous l'essaierons un de ces jours.

Allez voir la chaussure en vente au "Central Shoe house.

Loi du Dimanche.

Cette loi votée par la dernière législature devant être mise à exécution dès dimanche prochain, nous croyons faire plaisir et être utiles à nos lecteurs en en reproduisant le texte.

[No 18 LOI

Ordonnant la fermeture, le dimanche, de tous magasins, *shops*, salons de rafraîchissements, (*saloons*,) et de tous lieux affectés aux affaires publiques, qui sont ou pourront être établis en vertu d'une loi quelconque de l'Etat de la Louisiane, ou d'une loi ou ordonnance de paroisse ou de municipalité, excepté ceux exemptés par la présente loi ; défendant en outre, aux propriétaires ou employés de ces établissements, de donner, trafiquer, échanger et vendre, le dimanche; déclarant que la violation des dispositions de la présente loi constituera un délit; décrétant des pénalités pour toute violation de la dite loi; abrogeant toute loi ou partie de loi contraire à la présente.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qne, à partir du 31 décembre 1886, tous magasins, *shops*, salons de rafraîchissements (*saloons*), et tous lieux affectés aux affaires publiques, qui sont ou pourront être exploités en vertu de la loi de l'Etat de la Louisiane ou d'une loi ou ordonnance quelconque de paroisse ou de municipalité, ainsi que tous magasins d'habitation, devront être fermés, le samedi, à minuit, et rester ainsi fermés pendant vingt-quatre heures suivies, temps pendant lequel il est interdit aux propriétaires des dits établissements de donner, trafiquer, échanger ou vendre une portion quelconque du stock ou un article quelconque des marchandises possédées par les dits établissements.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute personne violant les dispositions de cette loi, sera considérée comme coupable d'un délit, à chaque infraction; et quand elle sera jugée et condamnée, paiera une amende de vingt-cinq dollars au moins ou de deux cent cinquante dollars au plus, ou bien subira un emprisonnement de dix jours au moins, ou de trente jours au plus, ou sera frappée des deux pénalités à la fois, au gré de la Cour. Les dispositions de cette loi ne s'appliquent pas aux marchands de journaux (news dealers), aux propriétaires de débits de soda, aux lieux de récréation et autres où l'on se rend pour cause de santé, aux localités affectées aux bains, aux parcs publics, et ne n'empêcheront pas non plus la vente de la glace.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que les dispositions de cette loi ne s'appliqueront pas aux bureaux de journaux, aux imprimeries, aux librairies, aux pharmacies, aux établissements de pompes funèbres, aux marchés publics et privés, aux boulangeries, aux laiteries et crèmeries, aux écuries, aux chemins de fer (à locomotives et à chevaux,) aux hôtels, aux pensions, aux bateaux à vapeur et autres navires, aux entrepôts où le fret se reçoit et s'expédie, aux restaurants, aux bureaux de télégraphe, aux théâtres ou autres lieux d'amusement, pourvu qu'il ne s'y vende pas de liqueurs enivrantes; pourvu aussi que les magasins puissent être ouverts pour vendre tout ce qui est nécessaire en cas de maladie et pour l'enterrement des morts; pourvu, en outre, que rien dans cette loi ne soit interprété comme autorisant les hôtels ou pensions à vendre on à livrer, le dimanche, des liqueurs alcooliques, à l'exception des vins de table, aux repas; pourvu, aussi, qu'aucune liqueur alcoolique, vineuse ou à base de houblon, ne soit échangée, vendue, livrée, ou mise sur l'objet d'un trafic, dans un lieu public, le dimanche, à moins qu'elle ne soit positivement administrée ou prescrite par un médecin dans l'exercice de ses devoirs professionnels, dans les cas de maladie ; et alors, les médecins administrant les liqueurs enivrantes pourront s'en faire payer la valeur.

Sec. 1.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire aux dispositions de la présente est abrogée.

La paix dans le ménage peut souvent être rétablie par un joli cadeau de premier de l'an — une belle paire de pantoufles achetées à l'Etoile Rouge.

LOUISIANE.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe-Coupée, du 25 décembre :

Le temps a été, la plus grande partie de la semaine qui vient de s'écouler, extrêmement agréable. C'était juste la fraîcheur que nous pouvions désirer. Vendredi matin, nous avons eu une abondante pluie, et, depuis lors, le vent a passé au nord-ouest et nous menace de froids plus intenses.

—Plusieurs balles de coton ont été retirées de la cale du "White," le malheureux bateau victime d'un effroyable désastre. Elles n'avaient été endommagées ni par l'eau ni par le feu.

—M. P. Deplaigne a terminé sa roulaison, la semaine dernière, après avoir fait environ 210,000 livres de sucre sur 90 arpents de cannes.

—Les pâturages ne sont pas aussi bons qu'à l'ordinaire et, à l'exception de ceux qui errent dans les bois, les bestiaux n'ont pas si bonne apparence que l'an passé.

—Après avoir inspecté, mardi, la levée Morganza, nous avons obtenu, de l'obligeance de M. Sergi, le très compétent inspecteur des Etats-Unis, les chiffres suivants, qu'on lira avec intérêt :

Il y a eu entre la matinée du 20 décembre et aujourd'hui, 25, cinq journées de travail. Nous portons à 190,000 les vardes cubes de terrassements qui ont été faits—ce qui constitue les cinq septièmes de ce que qu'aura la levée, quand elle sera terminée.

Matériel employé pendant les 10 dernières jours—5555 brouettes, 322 machines, 710 mulets et chevaux.

Personnel et matériel actuellement en service—3767 hommes, 2880 brouettes, 212 machines, 462 mulets et chevaux.

Remblais achevés—Longueur de la ligne en pieds, 4556 ; commencés, 6956 ; avancés, 6957 ; base de la levée déblayée, 9256 ; fondés crénelés dans la levée, 7556 ; levée gazonnée, 4256.

Mesure approximative—à la yarde—176,676. 35 pour cent.

Nombre d'hommes dans les campes—583.

Malades dans les deux campes—24 par jour.

Le fleuve a baissé de 8,2 pieds, dans les derniers dix jours—soit 1,82 par jour.

Le 20, le fleuve était de 13,8 pieds, au-dessous de la base inférieure de la levée.

—Mardi, 21, le gouverneur McEnery est arrivé, sur le steamer *Morning Star*, pour faire personnellement l'inspection, des travaux de Morganza, en vue de prendre des mesures convenables pour préserver les levées pendant la saison des grandes eaux.

Il était accompagné de l'hon. H. W. Ogden, Orateur de la Chambre des représentants; de l'hon. Warren Easton, surintendant de l'éducation publique de l'Etat; de l'hon. T. J. Bird, commissaire de l'agriculture; du gén. Léon Jastremski, du Dr. F. M. Brooks et du Dr. de Monthuzin, de Baton Rouge; de MM. Wm. S. Gibson, de Shelbyville, Ky ; John T. Gunn, de Lexington, Ky ; Jos. Hyams, éditeur du *Planter*; hon. C. J. Barrow, capt. D. Devall, W. Clark, Ben Chamberlain, John Hill, planteurs de West Baton Rouge ; juge F. H. Farrar, Dr. F. M. Mumford, M. Alexander, de West Feliciana ; col. Martin Glynn, président du jury de police, Jules Labatut, de Pointe Coupée ; col. H. C. Brown, ingénieur d'Etat ; Dr. P. J. Trezevant, entrepreneur des travaux ; major S. L. James, fermier du pénitencier, et de plusieurs autres.

Le bateau a été reçu, au camp, par MM. Elam, Surgi et le capt. Hayden. Au même moment, arrivait l'éditeur du *Banner*, accompagné de MM. Morel et J. B. Lejeune.

On commença par faire une inspection complète des camps ; puis, après un lunch, on s'engagea dans les bois, pour se rendre à l'extrémité supérieure de la nouvelle levée. On y arriva, en franchissant à peu près trois quarts de mille. Là, commença un travail minutieux, et toute la ligne de 9256 pieds fut examinée avec soin : fossés, caractère du sol, mode de construction, tout fut discuté. Chacun semblait prendre le plus vif intérêt au grand travail ; tous ont paru satisfaits de sa solidité et de ses progrès. L'impression qui a semblé prévaloir, c'est qu'on eût dû faire quelque chose pour empêcher les terrassements d'être entraînés par les eaux, durant la première saison des crues, et pour garantir la levée contre les dangers imprévus.

L'inspection a duré plus de deux heures et demie.

Quand le tout fut terminé, on se rendit au camp, où se trouvait le "Morning Star" et, vers trois heures et demie, le retour eut lieu, sous le commandement du capitaine H. W. Pennywitt, aidé de M. W. R. Rhodes et du pilote Phillippe Seitz.

La population de notre paroisse est enchantée de la visite du gouverneur, qui était accompagné de tant de personnes importantes et compétentes. Il est manifeste que les autorités d'Etat prennent un vif intérêt à l'achèvement des travaux d'où dépend la sécurité du pays.

La *Sentinelle*, Bayne, paroisse Acadie, du 25 décembre :

Jusqu'à jeudi soir, le temps avait été délicieux ; c'est seulement vendredi soir qu'il est tombé une légère pluie.

—Il nous est arrivé beaucoup de coton, lundi dernier. Jeudi matin, il en a été expédié, de la station du chemin de fer, 1860 balles.

—Quand on a créé la nouvelle paroisse, nous avons dit nettement ce que nous en espérions : un meilleur état de choses pour nos citoyens. Ce sentiment se justifie sous forme de demandes de nouvelles écoles, de bons chemins, de bons ponts. Voulez-vous juger des progrès d'une population ? examinez ses chemins; toute la réponse est là. Nous venons de parcourir toute la partie nord-ouest et la partie sud-ouest de la paroisse Acadie; partout nous avons entendu réclamer des routes, des écoles. Un mémoire sera, bientôt, présenté au jury de police pour lui demander un bon chemin d'ici à Queue Tortue afin de nous relier à Abbeville. De Rayne à Fabacher, (l'établissement allemand) le chemin est beaucoup plus long qu'il ne devrait l'être, et, en certains endroits, il est impraticable, surtout dans les bois qui longent les deux côtés le Bayou Plaquemine. Presque tout le commerce de la colonie allemande prend la voie d'Opelousas, qui est beaucoup plus longue que celle de Rayne, mais beaucoup plus facile, en meilleur état. Dans la colonie, on a récolté, cette année, de sept à huit mille barils de riz, et presque pas un seul n'est venu à Rayne. Nous avons compté les sacs qui nous sont arrivés ; ils s'élèvent au chiffre de quarante-trois. Mardi dernier, dix wagons chargés du grain, sont partis pour Opelousas, consignés à M. Jos. Block, qui est un homme très entreprenant, mais le transport coûte au producteur 20 cents les cent livres. Nous apprenons que M. Block reçoit, quelquefois, 500 sacs par jour. Tout ce commerce devrait appartenir à Rayne.

Il faut que le chemin qui mène à cette localité soit raccourci par un pont jeté sur le bayou Mallet, juste à l'ouest de la propriété de M. John Frey.

Si les marchands de Rayne ne se donnent pas de mouvement, ils perdront, peu à peu, le trafic qu'ils font maintenant. Une demi-douzaine de citoyens actifs, dans la petite localité que l'on projette d'établir, à six milles à l'ouest de chez nous, peuvent se jouer de nos voitures qui font si lentement le transport et s'emparer de tout le trafic, dans la partie nord et ouest du bayou Plaquemine Brûlée.

Vous ne voulez pas payer trop cher pour votre chaussure, n'est-ce pas ? Alors allez à l'Etoile Rouge.

Le comte de Paris et les conservateurs de France.

Nous trouvons, dans le *Times* de Londres du 14 décembre au soir, les extraits d'une note écrite, en Ecosse, au mois de septembre dernier, par le comte et reproduite par les journaux de Paris du 16 décembre :

Buchanan-Castle, 1er septembre 1886.

La France n'est ni oublieuse ni ingrate, comme certains affectent de le croire, et l'injustice de l'exil l'a profondément blessée.

Elle se rend parfaitement compte que des Princes ont été frappés parce qu'ils faisaient peur à la République, et qu'ils sont tout désignés pour prendre sa place, le jour où elle s'écroulera.

L'éclat des manifestations provoquées par son exil autour du Chef de la Maison de France l'a, plus que tout autre, marqué pour cette tâche. Mais la Monarchie est le gouvernement en réserve. On ne risquera pas une révolution pour l'établir, mais le jour où la crise révolutionnaire prendra sa forme aiguë, le jour où la France sentira qu'il est temps d'échapper à ses menaces, ce jour-là, elle se hâtera de recourir à cette force qu'elle tient en réserve.

La République n'a donc rien gagné à proscrire les Princes. C'est par ses propres fautes qu'elle hâte sa chute, et, par la proscription, elle a seulement empêché les hommes de bonne volonté qui pouvaient lui apporter leur concours salutaire de venir à elle. Mais, c'est justement parce que la France est édifiée sur la Monarchie, sur son représentant et sur son avenir ; c'est parce qu'elle entend garder cette force pour l'heure de la crise, qu'il est inutile, qu'il est même imprudent de lui rappeler sans cesse et l'exil, et les Princes, et la Monarchie.

Donc, nous conjurons nos amis de ne laisser pénétrer dans leur cœur ni le découragement, ni la détresse, ni même le doute que leurs adversaires voudraient leur instiller ; mais nous leur conseillons en même temps de ne pas faire passer sans cesse devant les yeux de la France l'image de la maladie organique dont elle souffre, et qui, à cette heure, nécessiterait une opération grave devant laquelle elle recule.

J'adjure lui de ses affaires journalières, de ses préoccupations impérieuses ; par notre solliciture, par nos soins, par le remède apporté à quelques-uns de ses maux, montrons-lui que nous sommes dignes de sa confiance.

Ce n'est pas par des polémiques journalières contre la République que nous arriverons à inspirer à la France la foi qu'elle doit avoir en nous. C'est elle-même, frappée par le spectacle de nos efforts à la servir et à lui être utile, c'est elle-même, dont la pensée doit se tourner vers nous, surtout lorsqu'elle saura que le rôle national et historique de notre Monarchie lui permet de s'adapter à toutes les saines aspirations de la Démocratie française.

En suivant cette voie, faut-il encourager les promoteurs du nouveau groupe constitutionnel de la Droite républicaine ? Oui, s'il est pris de la Gauche pour grossir les forces conservatrices de la Chambre. Non, s'il vient de Droite, et s'il affaiblit ainsi son homogénéité et sa force parlementaire.

La Droite ne doit pas faire dans la Chambre de la politique anticonstitutionnelle. Elle doit combattre uniquement sur le terrain conservateur et pour les idées conservatrices. Elle doit tout entière suivre cette politique, qui convient aussi bien dans l'enceinte de l'Assemblée aux royalistes les plus intransigeants, qu'aux plus transigeants des anciens amis de M. Thiers. Elle ne doit laisser entamer par personne son bataillon compact. Mais, pour empêcher toute scission, il faut qu'elle évite les coalition avec les radicaux, ne se rencontrant avec eux dans le vote que dans les questions où l'opinion publique ne saurait prendre le change. Il faut, par exemple, que, dans le cas éventuel d'un Congrès, elle ne renouvelle pas les scènes déplorables dont Versailles a été le témoin en décembre 1885. Aux avances de certains républicains soi-disant conservateurs, elle pourra répondre alors : "Constituez un groupe parmi vous qui soit prêt à défendre avec nous les idées conservatrices, et nous marcherons avec vous."

Si vous êtes peu nombreux, nous serons battus ensemble. Si vous nous apportez la majorité, nous soutiendrons loyalement le gouvernement conservateur que vous fonderez. Cela est plus pratique et vaut mieux que les professions de foi du prétendu parti. Au lieu de nous demander des déclarations républicaines qui nous couvriraient de honte et de ridicule, prouvez-nous pratiquement que la République conservatrice est possible.

Et, pour commencer, rompez avec vos électeurs radicaux, en adoptant le programme conservateur : réduction des nouveaux emplois publics et des charges du Trésor, maintien du service militaire de dix ans, direction de l'armée confiée à un général étranger à la politique, fin de la persécution religieuse, retour à la magistrature telle qu'elle était avant l'épuration, fin de l'oppression des communes au profit de l'instruction laïque, abrogation des lois d'exception.

La Droite doit donner son concours loyal aux républicains qui, acceptant ce programme, pourraient, grâce à ce concours, former un gouvernement résolu à l'appliquer.

Central Shoe House.
La vraie maison du bon marché, coin Canal et Bourbon.

ESPAGNE.—Une dépêche de Madrid, 14 décembre au soir, annonce que les groupes démocrates de la majorité ministérielle ont fait faire à M. Sagasta, par MM. Martos et Montero Rios, des observations sur les exagérations des déclarations conservatrices faites par les orateurs ministériels au cours des débats politiques. Il a ont aussi relevé l'insuffisance des formules de conciliation proposée par le ministère de la justice dans la loi qui rétablit le jury sans lui soumettre la connaissance des délits politiques, et dans la loi sur le mariage civil, qui fait trop de concessions au Vatican en se bornant à exiger l'inscription du mariage religieux sur l'état civil. Pour calmer les démocrates, le gouvernement leur a promis de renouveler les promesses de réformes.

On s'occupe de créer une chambre de commerce espagnole à Paris ; à la tête du comité de formation se trouvent le marquis de Guadalcazar, le marquis de Casariera, MM. Pablo Gil, Artola, Prudencio, Ibanez, banquiers ; MM. Madrazo et Melida, les peintres bien connus, et M. Daniel Espeleta.

Les fonds pour l'installation sont presque completement réunis ; l'inauguration se fera prochainement.

Le 13 décembre, à la Chambre des députés, M. Calvato a réclamé le concours de l'Etat pour l'établissement de la chambre.

Le 14, à la Chambre des députés, M. Castelar a prononcé un grand discours dans lequel il a déclaré que le programme ministériel offre une véritable formule de progrès et qu'il prêtera tout son concours au gouvernement, bien que personnellement il soit républicain, et le veterans (unipan).

L'orateur a vivement attaqué les révolutionnaires, et a exhorté le parti républicain au calme et à la modération, car les grandes réformes demandent du temps pour être réalisées.

En terminant, les orateurs, M. Castelar a dit qu'à son avis, en France, la République était inébranlable.

A la séance du Sénat, le ministre des colonies, répondant à une interpellation, a fait connaître que les munitions et les canons des insurgés de Mindanao ont été transportés par un service privé et non par aucune puissance étrangère.

On mande de la Havane :

"Les fabricants et les producteurs de tabacs sont très alarmés par le projet de loi relatif au fermage et à la régie des tabacs en Espagne. Ils espèrent que le gouvernement leur accordera la liberté de vente.

"On prévoit que ce projet portera un grave préjudice à la production cubaine.

"L'inquiétude est très vive. Des protestations vont être signées."

Achetez votre chaussure au "Central Shoe house," coin Canal et Bourbon.

BELGIQUE.—Des élections ont eu lieu, le 12 décembre, pour le renouvellement partiel du conseil municipal. On se rappelle qu'à la suite du vote par cette assemblée d'un emprunt de 289 millions pour rembourser les emprunts antérieurs, la minorité du conseil, ayant à sa tête M. Paul Janson, donna sa démission. Ces neuf conseillers espéraient provoquer ainsi une sorte de plébiscite de la population urbaine sur la question fort controversée de la conversion. Mais cet espoir fut déjoué par les doctrinaires modérés, qui résolurent de ne pas accepter la lutte et de laisser les radicaux se présenter seuls. Au point de vue de la force relative des deux partis libéraux et de l'opinion de la population bruxelloise, l'élection du 12 décembre ne présentait donc aucun intérêt ; mais elle a acquis une certaine importance par suite des négociations et de l'alliance dont elle a été précédée entre le parti radical et le parti ouvrier.

A plusieurs reprises les socialistes ont prêté leur appui aux candidats de l'Association libérale, notamment aux élections provinciales du mois de mai, où 12 radicaux ont été élus, l'Association avait tém ignié jusqu'ici peu de reconnaissance pour ce concours et s'était prononcée en diverses occasions contre les candidatures ouvrières. Mais, à la veille des élections communales de Bruxelles, le parti socialiste formula plus nettement ses exigences et déclara aux directeurs de l'Association que celle-ci ne pourrait plus jamais compter sur l'aide des socialistes si elle n'admettait pas un ouvrier sur sa liste. M. Janson céda à cette demande et M. Vandendorpe, ouvrier typographe et membre du conseil du parti socialiste, a figuré parmi les candidats radicaux d'hier, qui ont passé sans difficulté ; le cinquième environ des électeurs inscrits, 2,500 sur 13,000, a pris part au vote.

Le projet de loi présenté par M. d'Outremont sur le service personnel a été rejeté par la Chambre, réunie en sections pour l'examiner, bien que 52 membres se soient déclarés en sa faveur contre 43.

Le budget de la guerre a été voté à une grande majorité, par 96 voix contre 11 et 7 abstentions.

La Société nationale d'horticulture de France a été informé du décès, à Gand (Belgique), de M. Auguste Van Geert, à l'âge de 68 ans. C'est l'un des plus célèbres horticulteurs belges, et il a contribué à faire connaître les richesses horticoles exotiques, ainsi qu'à répandre le goût des belles plantes, non seulement en Belgique, mais dans toute l'Europe.

Le jeûneur belge, M. Simon, n'a pu supporter son jeûne au delà du onzième jour. Ce qui l'a poussé à le rompre—d'après les journaux de Bruxelles—c'est que le public s'intéressait fort peu à sa personne. Il a l'intention d'aller reprendre son expérience à Londres, où il compte sur un intérêt plus intense du public anglais.

Pour la chaussure du jour de l'An, allez au Central Shoe house, coin Canal et Bourbon.

A la chasse ;

—Est-ce que votre chien rapporte bien ?

—Admirablement, et le vôtre ?

—Le mien rapporte si bien que je crains bien de dire quelque chose de compromettant devant lui.

L'assortiment de chaussures pour enfants est immense à l'Etoile Rouge.

Fruits, conserves, etc — Tout un monde de bonne choses pour la bouche vient d'arriver pour la vente cette semaine chez M. Paul Picard, rue Royale 65. A l'occasion des fêtes que nous traversons M. Picard a ouvert plusieurs caisses dont le contenu est étalé sur les rayons et les comptoirs de son coquet magasin. Il fait l'importation de vins, de liqueurs et de comestibles et remplira avec soin et célérité toutes les commandes qui lui viendront des familles et des commerçants de la ville et des campagnes.

Maison Mercier.—Les tapissiers Mercier nous prient d'annoncer que leur magasin situé à l'angle des rues Bienville et Dauphine, restera ouvert tous les samedis soir jusqu'à dix heures désormais, et n'ouvrira plus le dimanche. Les membres habitués de l'ancienne et honorable maison applaudiront à cette très louable mesure administrative et les employés ne s'élèveront pas contre, car le dimanche sera pour eux une journée toute de repos.

On fait des erreurs à tout âge. Ce n'est pas une raison pour ne pas nous chausser à l'Etoile Rouge.

Décédé hier soir, à 7 20 heures, dans sa cinquième année, LOVINSKI MARTIN ROUZAN. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de ses familles Rouzan, Duplessis, Cavalier, Castelain et Martinez sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à 3 heures. Le corps est exposé rue Mandeville No 186.

Décédé hier, à 3 heures de l'après midi, MANUEL MACIAS, natif de cette ville. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 347 rue Ste-Anne.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

Décédé hier à 11 heures et demie H. N. BOUDET, natif de Montpelier France âgé de 54 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son beau frère G. Gaste sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures précises de sa dernière résidence No 421 rue Robertson, entre Annette et St Bernard.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile. 8 nov 86—1an PP

THE PARLOR.
BILLARD SALOON,
Coin Canal et Dauphine.
Récemment restauré, remis à neuf, renouvelé avec nouvelles tables de billard, billes, queues, etc., sera ouvert JEUDI SOIR 30 Décembre. Vos vieux amis et le public sont invités à cette ouverture. BAUMEMIN & PETERSON.
30déc—2f Propriétaires

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans, 28 décembre 1886.—A une réunion du Conseil de Direction, fut voté pour un dividende de QUATRE POUR CENT, a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 2 janvier prochain. JOSEPH MITCHEL, Caissier.
30déc—15f

CHAUSSEZ-VOUS
—AU—
Central Shoe House.
30déc—1f

Avis.

L'assemblée mensuelle de la Société de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré Cœur aura lieu au Presbytère de la Cathédrale, dimanche, 2 janvier 1887, à midi.

Dames Zélatrices sont priées de remettre la liste des nouveaux membres, afin que leurs noms soient inscrits sur le registre déposé dans le sanctuaire de Notre Dame de Lourdes.

Les certificats pour l'année 1887 seront distribués aux Dames Zélatrices.

Un grandeur Monseigneur l'Archevêque, présidera l'assemblée.

REV. H. MIGNOT, Directeur.
29déc—1f

Licences de Ville pour 1887.

BUREAU DU TRÉSORIER, HOTEL DE VILLE, Nouvelle-Orléans, 29 déc. 1886.

Le LUNDI, 3 janvier 1887, le soussigné sera prêt à délivrer

Les Licences de Ville pour 1887.

L. W. PATION, Trésorier.
29déc—1eom

AVIS.—L'élection annuelle de directeurs de l'Asile pour sécurité des Orphelins Indigents, aura lieu, comme d'habitude au No 24 Carondelet, le LUNDI 3 janvier 1887, de 1 à 3 P. M. FRANK N. BUTLER, Secrétaire.
29déc—6f

Société d'Assistance Mutuelle de Saint Maurice.
(Caserne et Versailles)

AVIS.—Les membres de cette Association sont par le présent avis notifiés que l'élection annuelle des officiers, pour l'année 1887 aura lieu DEUDI 30 courant à l'Asile de 4 heures à 7 heures de l'après-midi.

Le dépouillement des votes se fera immédiatement après l'Assemblée Générale qui aura lieu le même jour et au même endroit à 7 heures précises du soir.

A cette réunion d'importants amendements à la Constitution seront soumis à l'Assemblée.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Président.

A. SAMBOLA.
F. A. PUYAU, Secrétaire. 28déc—3f

JOHN LAZARUS' SON & CO.,
BIJOUTIERS
Nouveautés en Diamants, Bijoux, Montres, Convenables comme cadeaux de Premier de l'An.
Prix acceptables pour toutes les bourses.
8 - - RUE ST-CHARLES - - 8
28déc—4f

Mme EUG. JACOB,
Maison de Coiffure pour Dames.
CHEVEUX, PARFUMERIES FRANÇAISES ARTICLES DE FANTAISIE.
Dessins de cheveux faits sur commande
17.....Rue Baronne.....17
7 nov—3m JSu Sam Dim

AVIS.
Chambre garnie à louer
AU No 387 1/2 rue Craps, entre Bagatelle et Union. Le chemin de fer urbain est à un filet de la maison. Pour les conditions s'adresser sur les lieux. La chambre est parfaitement meublée et offre tous les agréments désirables. Prix très modéré. 15déc—15fPP

E. BARBIER,
Horloger et Bijoutier.
Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie.
RÉPARATIONS.
Bas prix et garantie.
60 ROYALE,
ENTRE BIENVILLE ET CONTI.
9déc—1